

La Chapelle-Heulin le 20 mai 2006

A : Monsieur Jean-Claude Brevet
Maire de La Chapelle-Heulin
Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

A la suite de la rencontre que vous avez organisée le 18 mai 2006 et qui a réuni l'ensemble des conseillers municipaux et des responsables associatifs de notre commune l'amicale laïque tient à vous faire part des décisions qu'elle a prises.

Notre conseil d'administration lors de sa réunion du 19 mai 2006 a décidé d'accepter, par défaut, la proposition qui est faite à l'amicale laïque d'occuper 9 m² dans la salle construite par les bénévoles du club de foot, pour le rangement de son matériel fragile. Mais il est bien entendu que cette solution ne correspond pas à une demande de l'amicale laïque, ni à ses réels besoins. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une solution provisoire, Monsieur le Maire ayant promis d'étudier les propositions de l'amicale laïque l'année prochaine (déclaration faite en conseil municipal et rapportée dans la presse locale et le journal d'informations municipales n° 120 de mai 2006).

Le conseil d'administration de l'ALCH souhaite donc, que dès maintenant une réflexion soit menée par les commissions « bâtiments » et « vie associative » en concertation avec les responsables de l'amicale, dans le cadre de cette promesse, mais aussi pour solutionner le problème du rangement de notre gros matériel dans l'éventualité d'une ré-affectation prochaine de l'espace occupé actuellement sur le site « G Drouet ».

Cette solution qui nous est imposée aujourd'hui va, pour l'exercice 2006-2007, compliquer notre mode de fonctionnement et nous imposer des contraintes fortes, mais nous sommes conscients de l'effort également consenti par le club de foot, qui lors de la réunion que vous aviez organisée le 14 avril pour nos deux associations, s'était élevé contre cette proposition. Vous trouverez à ce sujet, ci-joint, la copie de la lettre que nous avons adressée au président de cette association le 18 mai 2006.

Persuadés, que les uns et les autres, nous saurons œuvrer pour que des solutions pérennes et équitables soient trouvées et qu'à l'avenir, grâce au dialogue et à la concertation s'instaure plus de confiance, de respect et de sérénité dans nos rapports,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération.

Pour le conseil d'administration de l'ALCH :
Joseph Pellerin